

# Stratégie 2025 pour Bruxelles

« Redynamiser l'économie bruxelloise »

---

## Axe 2 : Engagements de la Région et des Communautés

---

Bruxelles, le 16 juin 2015

# STRATEGIE 2025 POUR BRUXELLES

« Redynamiser l'économie bruxelloise »

- **Axe 2 : Engagements de la Région et des Communautés** -

## I. INTRODUCTION

### **1/Historique récent de la collaboration entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.**

La mise en œuvre des politiques concertées avec les partenaires sociaux a démarré avec le Pacte social pour l'emploi en 2002. D'un rôle d'avis, les partenaires sociaux devenaient acteurs de l'élaboration des plans politiques en matière d'emploi.

Ensuite, lors de la législature 2004-2009, c'est le Contrat pour l'Economie et l'Emploi qui fut signé avec les acteurs du Conseil Economique et Social. Le New Deal acta quant à lui un pas en avant, en faisant participer les partenaires sociaux au suivi de la mise en œuvre des actions menées et non plus uniquement à la collaboration dans l'écriture des priorités politiques.

Le précédent Gouvernement a impulsé une étape supplémentaire dans cette collaboration entre acteurs politiques et socio-économiques. Le Gouvernement a souhaité, à travers un **Sommet Social Extraordinaire**, déterminer les priorités à mettre en œuvre chaque année avec les partenaires sociaux, et ce avec des objectifs concrets, assortis de moyens identifiés accompagnés d'un échéancier clairement établi. Ces actions sont suivies par le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES - organe de concertation tripartite de la Région). C'est à nouveau dans une logique concertée que le bilan et l'évaluation des actions menées ont lieu, soutenus par des indicateurs précis.

### **2/ Eléments clés de l'évolution récente du contexte socioéconomique régional.**

Paradoxalement, la Région bruxelloise, à l'instar d'autres villes européennes, connaît des évolutions économiques favorables en termes de richesses produites et de concentration de l'emploi en son sein. Néanmoins, malgré une croissance supérieure à la moyenne nationale, la situation sociale continue à se dégrader. Ainsi, le chômage connaît sur une longue période une croissance plus élevée que la moyenne. La situation de la zone métropolitaine bruxelloise illustre particulièrement bien le phénomène qu'on appelle le « paradoxe urbain ». En effet, les grandes métropoles européennes, dont Bruxelles, sont redevenues les moteurs de la croissance de l'Union européenne. Néanmoins, cette richesse créée

ne se traduit pas nécessairement dans la réduction de la fracture sociale. Malgré une forte concentration des emplois en ville, une partie importante des résidents est exclue de cette richesse. La Région compte parmi les régions les plus riches d'Europe en termes de PIB par habitant et affiche, simultanément, un taux de chômage très élevé contribuant à la paupérisation d'une part croissante de sa population. Ce paradoxe de la ville, productrice de richesse et de pauvreté, est encore plus accentué en Région de Bruxelles-Capitale lorsqu'on examine les clivages socioéconomiques en son sein.

Cette apparente dichotomie entre évolution économique et évolution sociale trouve une explication dans la forte présence des navetteurs qui travaillent à Bruxelles mais n'y résident pas. Les performances économiques de la Région s'en trouvent en effet dopées, sans qu'elles ne reflètent toutefois la situation sociale de la population bruxelloise.

Par ailleurs, le double mouvement d'internationalisation que connaît Bruxelles, à savoir la mondialisation « par le haut » et « par le bas » que d'aucuns ont pu souligner, vient renforcer les phénomènes de dualisation qui caractérisent la Région bruxelloise. D'une part, l'emploi généré par les nombreuses institutions à caractère international qu'abrite Bruxelles profite trop peu aux Bruxellois et, d'autre part, en raison de l'attrait qu'elle exerce en tant que capitale européenne et belge, la Région bruxelloise est la porte d'entrée d'un important flux de migrations externes, en provenance de pays européens, mais aussi de pays moins riches. De plus, si la croissance économique bruxelloise et l'attrait qu'exerce Bruxelles génèrent des emplois, il s'agit principalement d'emploi à haute qualification qui ne permet pas de résorber un chômage à plus faible qualification.

A cet égard, on rappellera que la Région est confrontée, depuis de nombreuses années, à une désindustrialisation sévère de son tissu économique. Confrontées à un manque de terrains industriels disponibles, aux contraintes d'exploitation importantes qu'impose tout espace urbain, ainsi qu'à des difficultés d'accès croissantes pour leurs travailleurs et pour le transport de leurs marchandises, de nombreuses industries ont fait le choix de la délocalisation et ont d'ores et déjà quitté la région bruxelloise pour s'installer *-dans le meilleur des cas-* dans sa périphérie. L'emploi industriel doit donc être placé sous haute protection. Une attention particulière doit être ainsi accordée à l'ancrage bruxellois des trois dernières grandes entreprises industrielles que sont Audi, la Sabca et Viangro et des entreprises de service industriel, soumises à la concurrence étrangère.

Enfin, la création d'emplois, bien qu'elle ait été plus forte qu'en Flandre et en Wallonie ces dernières années, ne suffit pas à absorber le flux de nouveaux entrants sur le marché de l'emploi, dont le nombre ne cesse d'augmenter en raison de la croissance démographique très forte que connaît Bruxelles<sup>1</sup>.

### **3/ Bilan et évaluation du New Deal bruxellois**

La Stratégie 2025 pour Bruxelles fonde une part de ses objectifs et engagements sur les constats partagés dans le cadre du Pacte de Croissance Urbaine Durable (rebaptisé New Deal bruxellois) et de l'évaluation de la Gouvernance de ce Pacte

---

<sup>1</sup> Extrait note de travail de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi, mai 2015

négocié et mis en œuvre de manière partagée par le Gouvernement et les partenaires sociaux bruxellois.

Cette évaluation réalisée par l'IBSA, soulevait les éléments suivants, qui ont accompagné la rédaction de la Stratégie 2025 pour Bruxelles:

- Les acteurs participants au New Deal ont émis le souhait de voir poursuivre cette méthode de travail via des collaborations croisées, de dépassement de certaines fragmentations politiques et institutionnelles sur le territoire bruxellois ;
- L'évaluation a souligné la nécessité de cibler les objectifs et priorités de ce type de Pacte afin de réaliser des actions à implémenter dans le cadre d'une législature mais aussi à plus long terme ;
- Le besoin de formaliser la gouvernance et la coordination d'un tel processus a été clairement identifié en tant que condition de réussite ;
- Les parties prenantes du New Deal ont souhaité poursuivre la dynamique en incluant tous les acteurs qui œuvrent dans l'enseignement, car ce domaine est considéré par tous comme une composante essentielle d'une politique d'emploi et de formation. Le CBCES élargi a été d'emblée le lieu identifié comme le plus propice pour la mise en perspective des approches des divers gouvernements actifs sur le territoire bruxelloise afin d'élaborer, au niveau stratégique, un référentiel d'action commun sur Bruxelles.

#### **4/ La Stratégie 2025 pour Bruxelles : pour un nouveau dynamisme économique de la Région.**

Le premier Sommet Social du 10 octobre 2014 a été l'occasion de faire le bilan du précédent SSE, mais également de poser l'architecture de la mise en œuvre de la future Stratégie 2025 avec les partenaires sociaux bruxellois.

La Stratégie 2025 a pour objectif de redynamiser l'économie bruxelloise avec une vision prospective sur 10 ans.

Pour ce faire, la mise en œuvre des politiques d'emploi, d'économie, de recherche, de formation et d'enseignement doit être croisée.

C'est pourquoi la Stratégie se traduit en 18 objectifs qui traversent l'ensemble de ces champs. Ces objectifs ont pour vocation :

- **de faire de Bruxelles la Capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation (Objectif global de l'axe 1 de la Stratégie 2025 pour Bruxelles)**
- **d'inverser le paradoxe de l'économie bruxelloise et d'augmenter la qualité de vie des Bruxellois, prioritairement par une participation plus grande au marché de l'emploi.** Augmenter l'emploi des Bruxellois en promouvant le dynamisme socio-économique de la Région et améliorer le cadre

de vie (logement, mobilité et qualité de l'air, aménagement du territoire, social et santé...) c'est aussi rendre la ville-Région plus attractive pour ses travailleurs et ses entreprises.

La Stratégie 2025 pour Bruxelles sera mise en œuvre selon une **triple temporalité** :

- **A l'horizon 2025**, afin d'épouser un horizon prospectif ambitieux et qui dépasse la seule échéance législative;
- **A l'échelle de la législature**, afin de planifier l'exécution des engagements sur le terme de la législature et établir un bilan après 5 ans;
- **Annuelle**, afin de déterminer les priorités et d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie.

Cette Stratégie sera mise en œuvre **en collaboration avec les partenaires sociaux** du Conseil Economique et Social. Cette collaboration portera sur différents niveaux opérationnels selon les chantiers :

- Certains chantiers de la Stratégie feront l'objet d'une priorité partagée. Leur pilotage et leur mise en œuvre se feront en collaboration avec les partenaires sociaux ; qui s'engagent à les soutenir, en fonction d'une méthodologie de travail proposée par les partenaires gouvernementaux pour chaque objectif visé ;
- Certains chantiers, en priorité concertée, seront du pilotage direct des Ministres compétents et feront l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, sans pour autant qu'ils n'y engagent d'obligation d'intervention.

L'identification des priorités partagées et concertées est naturellement sans préjudice, quand il s'agit de la matière de l'enseignement, des processus de décision et de concertation propres aux Communautés et aux travaux menés avec les partenaires sociaux syndicats de l'enseignement.

Enfin, la détermination des priorités annuelles de la Stratégie se fera également avec les membres du Conseil Economique et Social lors d'un Sommet Social précédant la rentrée parlementaire.

## **5. Conditions de réussite**

La mise en œuvre de la Stratégie 2025 pour Bruxelles sera davantage garante d'une mise en œuvre efficiente moyennant les conditions de réussite suivantes :

- La Stratégie 2025 ne part pas d'une table rase. Dès lors, afin de tirer tous les enseignements du New Deal bruxellois pour l'emploi et la formation mis en œuvre lors de la législature précédente, les engagements transversaux du New Deal feront l'objet d'une analyse concertée avec les partenaires sociaux en CBCES.

L'objectif en sera de clôturer les chantiers aboutis et d'évaluer les chantiers encore en cours.

- La Stratégie 2025 pour Bruxelles se veut un processus concerté et en partie partagé dans sa mise en œuvre avec les acteurs économiques et sociaux de la Région. Dès lors, afin d'assurer une participation optimale de ces derniers, les moyens du dialogue économique et social seront renforcés via, notamment, un soutien équilibré aux interlocuteurs sociaux ainsi qu'une rationalisation de la fonction consultative.

- La déclinaison sectorielle de la Stratégie 2025 pour Bruxelles étant du ressort des partenaires sociaux, ces derniers seront chargés au nom du Gouvernement, de négocier les protocoles sectoriels cadres et leur opérationnalisation.

- Tout au long de sa mise en œuvre, la Stratégie 2025 intègrera à travers l'ensemble des objectifs, les dimensions transversales de qualité et durabilité tant en matière d'économie que d'emploi et de formation.

- Enfin, la Stratégie 2025 s'inscrit dans le contexte particulièrement délicat de la transition liée à la 6ème Réforme de l'Etat, dont l'impact sera particulièrement important pour les politiques d'emploi à Bruxelles. De nombreuses incertitudes planent encore sur un certain nombre d'aspects liés aux transferts de compétences et à leurs conséquences juridiques et budgétaires, et donc leur impact final sur les politiques régionales. En découle(ra) un travail législatif conséquent, la nécessité d'un suivi budgétaire précis et, last but not least, l'importance d'une concertation structurée avec les 2 autres Régions et le niveau fédéral dans une logique de fédéralisme de coopération au bénéfice des travailleurs, des demandeurs d'emploi et des entreprises.

- La mise en œuvre de nouvelles politiques, telles que décrites dans la Stratégie, devra tenir compte des enjeux financiers liés aux clés utilisées dans la Loi de financement. Elle devra aussi gérer l'effet des facteurs de résilience et d'inertie propres aux systèmes en place et évaluer les impacts de toute décision dans le contexte du nouveau paysage institutionnel.

## II. METHODOLOGIE

### 1/ Structure de la Stratégie

La Stratégie est structurée en **18 grands objectifs**. Ces objectifs sont issus de l'Accord de Gouvernement et des priorités déterminées lors du Sommet Social d'octobre 2014.

Chacun des 18 objectifs présentés dans cette Stratégie est porté par un Comité de pilotage. Celui-ci est composé d'un ou plusieurs membres de Gouvernement, **soutenus par les administrations concernées par la mise en œuvre des chantiers de l'objectif. Une délégation du Conseil Economique et Social sera également conviée.**

Ces objectifs font l'objet d'une **déclinaison en plusieurs chantiers opérationnels**. La mise en œuvre de ces chantiers sera pilotée par un ou plusieurs Ministres porteurs (avec possibilité de délégation à leurs administrations compétentes) et le Conseil Economique et social pour les chantiers relevant d'une priorité partagée avec les partenaires sociaux. Chaque chantier fera l'objet d'un canevas commun fourni par la cellule de support aux projets gouvernementaux du SPRB, reprenant le descriptif du chantier, l'échéancier, les budgets et financements disponibles ou nécessaires et les indicateurs de suivi utiles à l'évaluation.

Certains objectifs relèvent de la compétence de la Région bruxelloise, d'autres de la Région et des Communautés. C'est pourquoi **l'adoption et le suivi de ces 18 objectifs se font en CBCES ou en CBCES élargi selon le champ de compétence qu'ils recouvrent**. Les objectifs tels qu'ils ont été définis au sein de la Stratégie 2025 représentent des enjeux prospectifs définis a priori par la Région de Bruxelles Capitale et que partagent en tout ou en partie les partenaires sociaux et les Communautés, dont le concours est nécessaire à leur réalisation. Les entités communautaires, dans le champ de leurs compétences respectives, s'engagent dès lors à la poursuite de ces objectifs et leurs différents chantiers, sans naturellement qu'une obligation de résultat spécifique ne doive être considérée quant à leur adhésion à l'ensemble des engagements opérationnels qui les composent.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les chantiers à adopter en CBCES élargi et à mettre en œuvre en collaboration avec les Communautés, **la Task Force « Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise »** qui réunit les acteurs politiques et les services publics d'emploi et de formation, les acteurs socio-économiques du CESRBC et les acteurs de l'enseignement, sera le lieu d'analyse et d'expertise nécessaire à l'alimentation, à l'approfondissement et au développement des objectifs de la Stratégie 2025 relatifs à l'ensemble des chantiers articulant Emploi, Formation et Enseignement, dont tout particulièrement les chantiers des objectifs de renforcement des politiques croisées emploi-formation, de renforcement de la formation professionnelle et du Programme bruxellois pour l'enseignement. Ces différents chantiers rassemblent les travaux de l'Alliance Emploi-Formation-Enseignement.

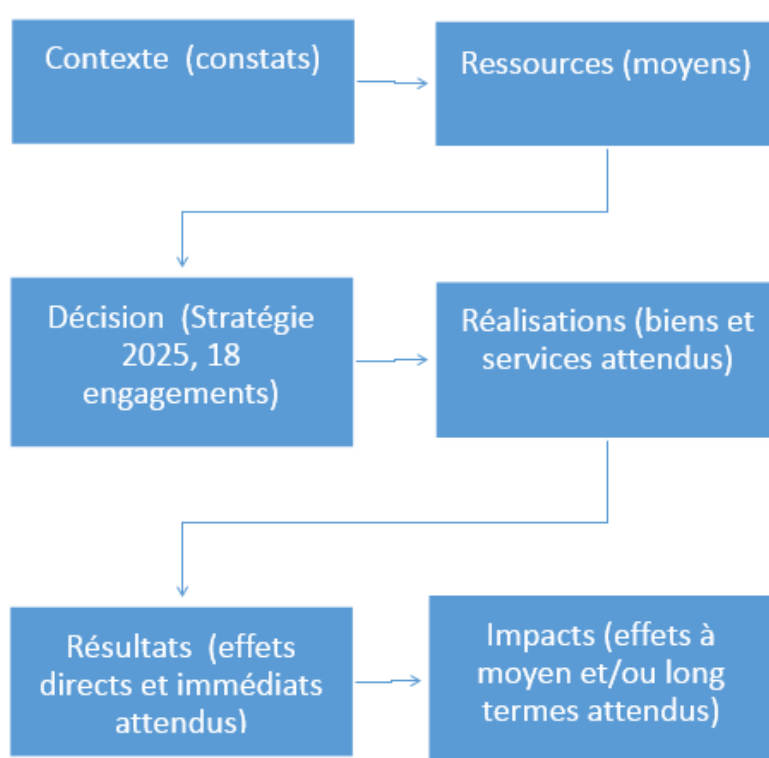
## **2/ Coordination de la Stratégie**

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre concertée des 18 objectifs de la Stratégie, **la coordination du processus** sera assurée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Economie et de l'Emploi. La coordination de la mise en œuvre de chaque objectif étant laissée aux ministres compétents en charge. Pour ce faire, les Ministres s'appuieront sur la Cellule de support aux projets gouvernementaux qui sera renforcée de deux ETP. De son côté, le Ministre de l'Economie et de l'Emploi désignera un référent « Stratégie 2025 » au sein de BEE qui sera renforcé d'un ETP à cet effet. Par ailleurs, chaque administration participant à la mise en œuvre de la Stratégie désignera en son sein un référent « Stratégie 2025 ». Il s'agira des ETP engagés dans le cadre du précédent Pacte de Croissance Urbaine Durable, baptisé New Deal.

### **3/ Suivi de la Stratégie**

Un outil de suivi des réalisations (**Outil de Monitoring**) de la Stratégie sera mis en place et confié au nouveau bureau bruxellois de la planification. Ce dernier travaillera en synergie avec les services d'analyse et d'études des Administrations et services publics compétents et sous la coordination de la cellule de support du SPRB.

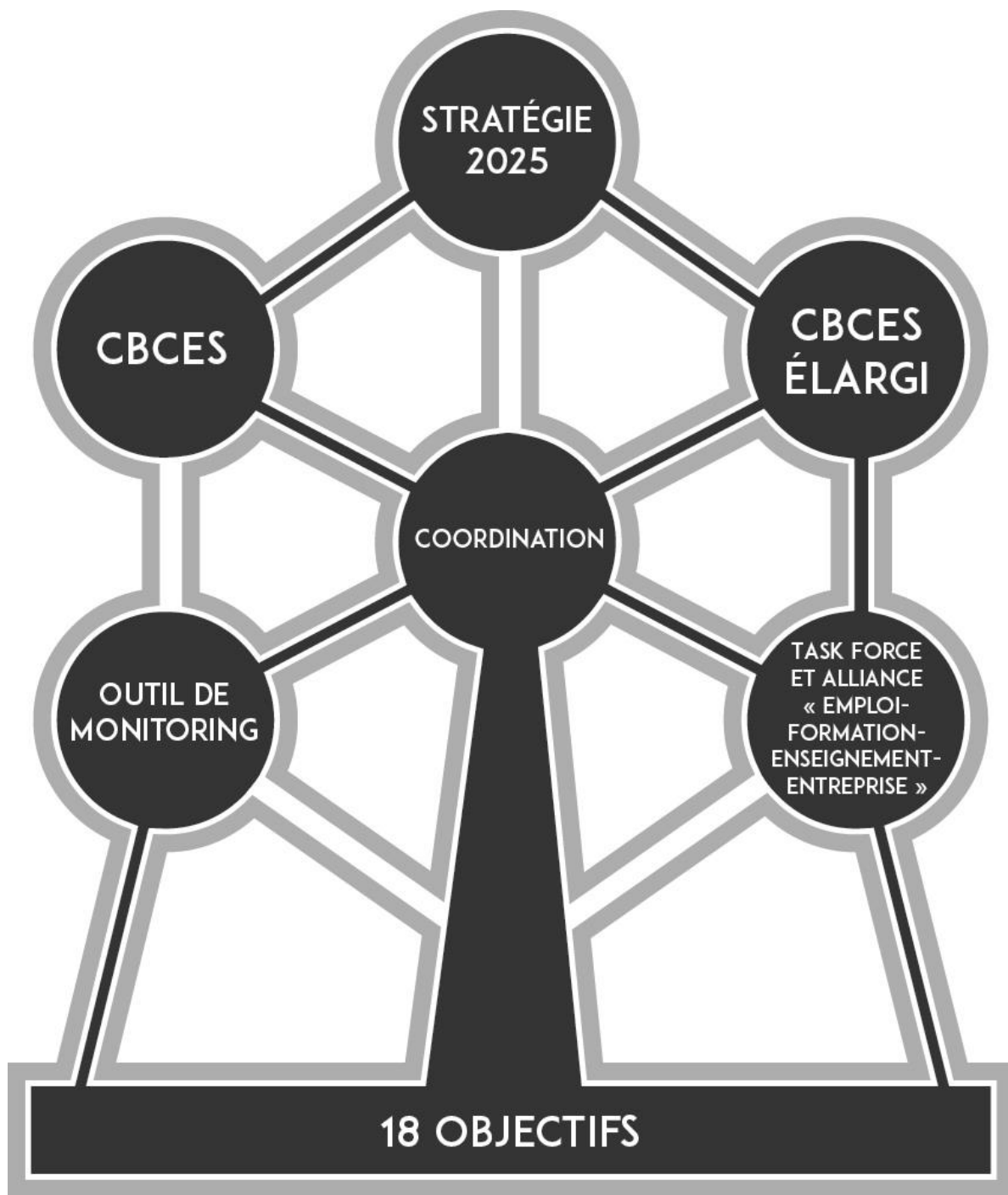
Reposant sur une logique d'intervention schématisée ci-dessous, cet outil permettra de fournir des informations sur les progrès réalisés en regard des objectifs visés par la Stratégie et ses différents chantiers. En effet, les réalisations, résultats et impacts attendus seront traduits en autant d'indicateurs lisibles et pertinents, contribuant secondairement à une évaluation qualitative des actions menées.



Le suivi régulier des engagements et de leurs chantiers se fera quant à lui via les Groupes de Travail, coordonnés par la cellule du SPRB et le cas échéant en collaboration avec les administrations communautaires. Sur base du monitoring, la cellule de support présentera un rapport annuel au CBCES et au CBCES élargi sur l'état d'avancement de la Stratégie, lequel devra servir à l'actualisation des priorités déterminées en Sommet Social avant chaque rentrée parlementaire.



#### 4/ Schéma de la Stratégie



### III. Les 8 objectifs de l'axe 2 et leurs chantiers

#### **Objectif 1 - Mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse**

##### Description de l'objectif :

Le dispositif de Garantie pour la jeunesse comporte 2 objectifs essentiels à l'horizon 2020 :

- contribuer à la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes de 15 à moins de 25 ans ;
- 
- contribuer à l'amélioration des compétences (au sens large) des jeunes en vue de leur (r)entrée sur le marché de l'emploi.

En termes de visibilité pour les jeunes, le dispositif s'assure que :

- tout jeune entre 15 et moins de 25 ans qui quitte les études sans les avoir réussies soit informé, dans le mois, des services auxquels il peut prétendre en vue d'un bilan suivi d'une orientation dans les 4 mois, soit vers un emploi de qualité, un stage, une formation, un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d'intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle
- tout jeune de moins de 25 ans nouvellement inscrit en tant que chercheur d'emploi à Actiris soit accompagné en vue de lui proposer dans les 4 mois qui suivent soit un emploi de qualité, soit un stage ou une formation, soit un retour vers les études et, si nécessaire, un soutien en matière d'intégration sociale, étape préalable à une insertion professionnelle.

En outre, tout jeune entre 15 et 25 ans doit bénéficier de soutien et d'outils permettant le maintien ou le retour à l'école.

Cet objectif reprend les mesures reprises dans le plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse.

##### Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Ministre de l'emploi,

- Ministres associés :

Ministre de l'Enseignement obligatoire, Ministres de la Formation professionnelle, Ministres de la Formation permanente des classes moyennes, Ministre de l'Aide à la jeunesse, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale (enseignement pour adulte).

- Partenaires :

CES, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, COCOF, VGC, Administration de la Communauté française (enseignement, promotion sociale, jeunesse), Administration de la Communauté flamande (enseignement, promotion sociale - enseignement pour adulte, jeunesse), Association de la Ville et Commune, Agences et Service FSE.

- Type de concertation : Objectif partagé

### **Les chantiers :**

| <b>Chantiers</b>   | <b>Engagements opérationnels</b>  |
|--|---|
| <b>1. Information/ orientation</b>                       | Renforcer et améliorer l'information et le conseil de première ligne pour les jeunes.   |
|  | Organiser une plateforme interactive commune de conseil en ligne en collaboration avec les partenaires; le but étant d'offrir un conseil online aux jeunes en recherche d'informations et assurer un relais vers des plateformes locales d'accueil et d'accompagnement de première ligne des jeunes.  |
|  | Améliorer et faciliter l'orientation des jeunes en les accompagnant dans la construction d'un projet d'études, de formation, de trajet professionnel.   |
|  | Créer un espace partagé entre les acteurs de la formation, de l'emploi, de l'enseignement pour offrir des conseils plus personnalisés.  |
| <b>2. Action conjointe enseignement/ action jeunesse</b> | Elaborer un plan d'action conjoint en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire. Ce plan visera à la mise en œuvre d'actions coordonnées au plan régional et local entre les acteurs de l'enseignement, de la promotion sociale-enseignement pour adulte, de l'aide et de l'action jeunesse, le DAS et les acteurs communaux. Ce plan sera établi en étroite synergie avec la plateforme régionale de concertation et les cellules locales de concertation enseignement/aide à la jeunesse (cfr chantier 17 de l'objectif 6 – Programme bruxellois pour l'enseignement) |
|  | A travers le renforcement d'outils d'accrochage scolaire (FWB) et du Time-out de la VGC, la priorité est de ramener les jeunes en décrochage dans une trajectoire d'études, de formation ou de stage vers l'emploi.   |

|  |   |
|--|---|
|  | Lutter contre les ruptures précoces dans l'enseignement, dont l'enseignement en alternance et de promotion sociale-enseignement pour adulte.  |
|  | Fournir une information sur les métiers dans les CTA de l'enseignement qualifiant par exemple, et déployer l'offre de formation.  |
|  | Renforcer l'enseignement en alternance et les stages dans l'enseignement obligatoire.   |
|  | Renforcer l'offre d'éducation (ou de formation) de seconde chance.  |
| <b>3. Education et formation informelles</b> | Mettre en place une offre de service citoyen, régulièrement évaluée (Cocof).  |
|  | Développer des actions ciblées pour les jeunes en situation de vulnérabilité afin de les mener vers la formation ou le travail.   |
|  | Faciliter l'accès à des expériences de type « service citoyen », « stages à l'étranger » aux jeunes pris en charge par les services d'Aide en Milieu Ouvert (FWB).  |
| <b>4. Formation professionnelle</b>          | Développer et/ou renforcer l'offre de formation (3.000 offres par an) vers la formation linguistique (Plan langues, immersion, coaching) et le déploiement d'une offre de formation variée répondant aux besoins des jeunes demandeurs d'emploi (remise à niveau, pré-formation, formation qualifiante, soutien à la reprise d'études, essai métiers, remédiation). |
| <b>5. Stages en entreprise</b>               | Organiser une offre de 2.000 stages encadrés et de qualité par an.  |
|  | Communiquer davantage envers les entreprises sur les différents statuts des stagiaires existants, et dans le cadre de ce dialogue, intégrer la question des compétences de base requise par celles-ci.  |
|  | Organiser un encadrement paritaire au niveau régional et local de ces dispositifs   |
|  | Soutenir les TPE dans l'engagement de stagiaires  |
|  | Outre les accords à négocier au niveau des entreprises du secteur privé, s'assurer de la participation de l'ensemble des administrations et services publics fédéraux, régionaux, communautaires et locaux à  |

|                            |   |
|----------------------------|---|
|                            | l'organisation de cette offre en termes de disponibilités de places, de profils et d'encadrement  |
| <b>6. Actions d'emploi</b> | Renforcer le service Youth Guarantee, au sein d'Actiris et ses collaborations avec les services RH privés.  |
|                            | Assurer 1.000 emplois par an, entre autres au sein des administrations et services publics, à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un dispositif de résorption du public jeune fragilisé basé sur les principes de la mesure des conventions de premier emploi au sein des OIP bruxellois</li> <li>• la création d'un contrat d'insertion destiné aux jeunes de moins de 25 ans, inoccupés depuis 18 mois et sans expérience professionnelle depuis la première inscription à Actiris et ce, malgré leurs efforts évalués positivement</li> </ul> |
|                            | Soutenir les jeunes désirant créer leur entreprise, se lancer dans l'entrepreneuriat social ou coopératif   |
| <b>7. Transversalité</b>   | Organiser au niveau du Ministre-Président, un Comité de pilotage associant l'ensemble des ministres et des administrations en vue de coordonner et monitorer les 6 chantiers du dispositif au service des 2 objectifs généraux  |

## **Objectif 2 – Mise en œuvre du plan d'action « Bruxellois dans la Fonction publique »**

### Description de l'objectif :

Avec des taux de Bruxellois employés dans la fonction publique variant de 30 à 70%, le Gouvernement a pris l'engagement de montrer l'exemple, et d'encourager la représentativité des travailleurs bruxellois dans la fonction publique.

Sur base de l'expertise et de l'expérience de chaque OIP et administration, et avec le support du nouveau Centre de Référence dédié aux métiers de la ville et de la Fonction Publique « beezy.brussels », un plan d'action commun à l'ensemble des membres du Gouvernement a été adopté en 2013 afin de prendre des mesures et des engagements communs à l'ensemble de la fonction publique bruxelloise. Il s'agira à présent de le poursuivre en fonction également des priorités mises en avant par le nouvel Accord de Gouvernement.

### Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président, Secrétaire d'Etat chargée de la Fonction publique

- Ministres associés :

Ministre de l'Emploi, Ministres de la formation professionnelle, Ministres de la Fonction publique des différentes entités, Ministre de l'Enseignement obligatoire

- Partenaires :

CESR, CDR Beezy, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, ERAP, BCR, BPL

- Type de concertation : Objectif concerté

### **Les chantiers :**

| <b>Chantiers</b>  | <b>Engagement opérationnels</b>   |
|---|---|
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b>  |   |
| <b>1. Adoption d'une taxonomie commune des emplois et des compétences entre les différentes parties prenantes pour permettre la</b> | Faire l'inventaire des taxonomies en cours et étudier la faisabilité (technique et coût) du passage à « Competent ».                              |
|   | Adoption d'une même classification : « Competent » est la classification employée par les Services publics d'emploi et de formation des 3 régions |

|  |  |
|--|--|
| validation des compétences, la transition de la formation à l'emploi et la transition entre différents emplois de manière efficiente | Implémenter « Competent » ou à défaut créer des tables de transcoding : traduction vers « Competent ».   |
| <b>2. Généralisation de la validation des compétences au sein des organismes bruxellois, notamment lors de l'ouverture de postes</b> | Conclure et mettre en œuvre un accord de collaboration avec les acteurs compétents en matière de validation des compétences (francophones /néerlandophones).   |
|  | En collaboration avec les organismes publics de validation des compétences, harmoniser les dispositifs de reconnaissance des compétences en vue de faciliter l'accès à la fonction publique bruxelloise.   |
|  | Réaliser un inventaire des besoins en compétences permettant entre autres d'identifier : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les fonctions pour lesquelles une validation des compétences existe ;</li> <li>• les fonctions pour lesquelles une validation peut être mise en place ;</li> <li>• les compétences transversales et spécifiques fonction publique RBC ;</li> <li>• les fonctions de proximité, de terrain et non-délocalisables en RBC ;</li> <li>• les fonctions peu qualifiées qui sont externalisées par les employeurs publics régionaux et locaux et analyser les motivations ;</li> <li>• les fonctions critiques</li> </ul> |
|  | Intégrer une taxonomie commune des emplois et compétences  |
|  | Conclure un accord avec SELOR pour la mise en place d'une carte d'accès  |
| <b>3. Renforcement du maintien des services moins qualifiés en interne</b>   | Examiner et mettre en œuvre les propositions pour ré-internaliser certaines fonctions, notamment le nettoyage, en portant une attention particulière au maintien des emplois existants à minima aux mêmes conditions salariales.   |
| <b>4. Augmentation de l'offre de formation en adéquation avec les demandes de la fonction publique</b>                               | Proposer une offre de formations suite aux besoins analysés dans le cadre de l'inventaire.   |

|  |   |
|--|---|
| <b>5. Redynamisation des plans diversité à l'attention des Bruxellois</b>                | Stimuler l'engagement des Bruxellois par la mise en application des subsides diversité pour les demandeurs d'emploi issus des quartiers où le taux de chômage est égal ou supérieur à la moyenne régionale (ordonnances diversité)  |
|  | Développer le monitoring statistique (banque de données) en s'appuyant sur le monitoring socioéconomique du Service public fédéral Emploi   |
|  | Associer les managers de diversité, les DRH, comités ou groupes de travail établis dans ce cadre à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan d'action « Bruxellois dans la fonction publique » en vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'informer et de former sur les mesures existantes,</li> <li>• de stimuler l'échange de bonnes pratiques,</li> <li>• de développer le monitoring statistique</li> </ul> |
|  | Assurer une plus grande coordination et des échanges renforcés entre services et le Conseil de la non-Discrimination et de la Diversité (CNDD)  |
| <b>6. Augmentation du nombre de Bruxellois dans le cadre linguistique néerlandophone</b> | Réaliser une étude et élaborer un plan d'action pour attirer et former des demandeurs d'emploi bruxellois en vue d'occuper des emplois dans le rôle néerlandophone  |
|  | Examiner la possibilité de développer une offre de langue (chèque ou via les conventions avec d'autres opérateurs langues) qui se concentrent sur les CE qui intègrent la fonction publique ou qui ont pour objectif de préparer les brevets linguistiques Selor  |
|  | Préparer aux brevets linguistiques Selor  |
| <b>7. Mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse</b>                                  | Organiser des séances d'information sur les différentes mesures existantes à l'attention des fonctionnaires dirigeants, DRH et managers de diversité  |
|  | Réunion avec l'ensemble des Ministres de la Fonction publique des différentes entités   |
|  | Favoriser le développement de compétences socio-professionnelles des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans au sein des administrations et services publics régionaux, communautaires et locaux à travers la mise en œuvre de places de stages de transition en entreprise (STE) et en établir un inventaire permanent.   |



|  |  |
|--|--|
|  | Favoriser l'embauche des jeunes au sein de ces administrations et services publics, notamment via :<br>- la conclusion de Convention de Premier Emploi,<br>- le contrat d'insertion (en cours de développement),<br>- l'organisation de séances de sensibilisation à l'intégration des clauses sociales liées à l'emploi et la formation au profit de Bruxellois, dont les jeunes de moins de 25 ans |
| <b>8. Encourager les stages</b>  | Établir un inventaire des offres de stages et les diffuser<br><br>Etablir des partenariats avec les établissements de l'enseignement qualifiant.   |
| <b>AUGMENTER L'ATTRAIT DE BRUXELLES</b>  |  |
| <b>9. Favoriser la mobilité intra-bruxelloise dans la fonction publique</b>  | Mise en place du GT et réalisation d'une étude pour proposer des pistes au gouvernement  |
| <b>10. Développement de facilités pour les agents occupant un emploi dans la fonction publique régionale</b>                     | Réaliser une étude sur les phénomènes d'exode urbain après obtention d'un emploi dans la Capitale et émettre des propositions au Gouvernement.   |
|  | Mise en place d'un service logement au sein de la DRH du Ministère (et évaluer les métiers qui pourraient en bénéficier prioritairement).  |
|  | Harmonisation et coordination des incitants.   |
| <b>COMMUNICATION ET IMAGE (« employer branding »)</b>  |  |
| <b>11. Développement d'une communication et d'une image communes des employeurs publics bruxellois comme employeur attractif</b> | Formaliser un concept couplet et rédiger un message clé à publier via différents canaux et sur des supports différents (portail, réseaux sociaux, flyers, stands, presse/TV,...) pour valoriser les avantages offerts par les employeurs publics bruxellois.   |
|  | Réaliser et mettre à disposition des organismes bruxellois un support de communication (stand, flyer ou brochure, capsules...) à utiliser pour la participation aux salons et bourses de l'emploi.   |
|  | Créer un portail unique des offres d'emplois et de stages (étudiants et professionnels) et de contrat de FPI dans la fonction publique bruxelloise.  |
|  | Encourager les organismes à diffuser leurs offres d'emploi et de stages sur le site portail et renseignent le lien du site portail sur leur site internet propre.  |

|   |  |
|---|--|
|   | Organiser une campagne globale « employer branding » et avoir une politique de présence active dans les médias et sur les réseaux sociaux (exemples : page diversité dans Metro, capsules ou émissions sur Télébruxelles ou Tvbrussels)... |
| <b>12. Organisation d'actions de communication communes des employeurs publics bruxellois (salons, bourses à l'emploi, journée découverte des employeurs ...)</b> | Participation des acteurs à au moins 1 événement annuel commun.  |

### **Objectif 3 : Programme Régional d'Économie circulaire**

#### Description de l'objectif :

Il s'agit d'encourager la transformation de l'économie linéaire en économie circulaire en développant une vision stratégique et opérationnelle de l'environnement en tant que ressource créatrice d'emplois locaux. Cela passe notamment par la relocalisation de l'activité économique via les circuits courts pour obtenir une chaîne de valeurs la plus complète possible sur le territoire de notre Région. Les conclusions et recommandations de l'évaluation de l'Alliance Emploi Environnement mise en œuvre sous la précédente législature nourriront les travaux de cet objectif.

#### Comité de pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre de l'Environnement, Ministre de l'Économie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Ministre-Président, Ministres de la Formation professionnelle, Ministre de l'enseignement obligatoire, Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale-enseignement pour adulte, Ministres de la Propreté publique de la RBC, Secrétaire d'Etat en charge de la Recherche scientifique de la RBC

- Partenaires :

CES, Bruxelles Environnement, Impulse, BEE, Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Innoviris, Citydev, Finance.Brussels, ABP

- Type de concertation : Objectif concerté

## Chantiers :

| Chantiers  | Engagements opérationnels   |
|--|---|
| <b>1. Adoption par le gouvernement d'un programme régional d'économie circulaire</b>   | Approbation par l'ensemble du gouvernement du programme qui définira l'économie circulaire bruxelloise et l'intérêt que celle-ci représente pour Bruxelles. Ce programme portera sur l'enseignement, la promotion sociale-enseignement pour adulte, la formation, l'insertion, la mise à l'emploi, la stimulation économique, l'innovation, le financement des entreprises. L'objectif est de relocaliser notre économie tout en créant de l'emploi dans les secteurs de l'environnement  |
| <b>2. Animer la dynamique de construction de mise en œuvre de la stratégie</b>   | <p>Réunir l'ensemble des opérateurs publics concernés ainsi que les acteurs privés les plus pertinents (notamment les fédérations représentatives) afin de partager les concepts d'économie circulaire et identifier des leviers et secteurs prioritaires</p> <p>Suite à l'identification des freins et leviers, il s'agira d'élaborer un ensemble d'actions qui feront partie du plan opérationnel</p> <p>Le Gouvernement définira les actions prioritaires qui seront mises en œuvre sous l'impulsion des Ministres porteurs</p> <p>Lors de la dynamique de construction, chaque acteur pilote d'une action devra prévoir des indicateurs de mise en œuvre et de réussite. La méthodologie qui sera définie par la stratégie 2025 sera ici utilisée</p> |
| <b>3. La création de conditions locales et d'un cadre législatif favorables à l'économie circulaire et soutien à la demande.</b> | Identifier les freins législatifs pour le développement d'une économie circulaire (législation déchets, permis d'environnement, responsabilité et assurances, marchés publics). Proposer au Gouvernement le cas échéant des modifications législatives.   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Inclure dans les plans régionaux (d'innovation, de territoire, d'économie digitale, de marchandise,...) des actions spécifiques sur l'économie circulaire. Par exemple : les nouveaux matériaux, les nouvelles techniques de recyclages des déchets, l'analyse territoriale des flux, les nouvelles technologies de l'information, le développement de la logistique verte et inverse.</p>  |
|  | <p>Les marchés publics représentent un levier fondamental pour développer une transition de secteur économique. L'ordonnance de mai 2014 relative à l'inclusion de clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics représente un levier important. Un Groupe de Travail pour la mise en œuvre de cette ordonnance sera convoqué lors du 1er semestre 2015.</p> <p>Le défi est ici de préparer nos entreprises et les aider à accéder à ces nouveaux marchés publics durables</p>  |
|  | <p>Le développement des 10 Nouveaux Quartiers et de la Zone du Canal est un autre levier essentiel pour faire bénéficier la Région des avantages économiques et environnementaux des logiques issues de l'économie circulaire. Le Gouvernement intégrera ces logiques dans le développement des nouveaux Quartiers et de la Zone du Canal.</p>   |
| <p><b>4. Développement d'incitants adaptés</b></p> | <p>Orienter les outils existants vers les secteurs prioritaires de l'économie circulaire notamment via les aides publiques aux entreprises, les programmes de recherche pour les entreprises, pour les particuliers.</p> <p>Les candidats entrepreneurs mais aussi les entreprises (PME, TPE, indépendants) sont de plus en plus confrontés à des problèmes de financement. Il s'agit ici de diversifier les sources de financement (crowdfunding, VC,...) et de les orienter vers elles en partant de ce qui est déjà existant, notamment via Impulse et la SRIB, dans le respect du principe de subsidiarité et de complémentarité entre les acteurs privés et publics, des atouts et faiblesses de ceux-ci.</p> <p>Assurer l'accompagnement des porteurs de projets via les outils d'accompagnement existants</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | Susciter les bonnes pratiques à travers le lancement d'appels à projets de démonstration.  |
|  | Développer des bourses d'échanges de flux (plateforme web de dons) en vue d'encourager l'économie du partage   |
| <b>5. Développer des nouvelles offres de formation professionnelles ou à l'école en lien avec l'économie circulaire et les besoins des entreprises</b> | Identifier les métiers en pénurie et les nouveaux métiers liés à l'économie circulaire   |
|  | Promouvoir les filières économiques de l'environnement dès le plus jeune âge   |
|  | Adapter et améliorer les compétences des travailleurs et demandeurs d'emploi aux marchés liés à l'économie circulaire, via les opérateurs publics de formation et leurs partenaires.                     |
| <b>6. Mettre les entreprises en capacité d'accéder aux marchés liés à l'économie circulaire</b>  | Stimuler l'entrepreneuriat (dont l'entrepreneuriat social) en économie circulaire via les coopératives d'activités, les guichets d'économie locale, Impulse et de l'incubateur pour start-ups Greenbizz. |
|  | Encourager l'innovation en lien avec l'économie circulaire à travers les programmes régionaux de recherche et les Universités en fonction des besoins identifiés sur le terrain.                         |
|  | Orienter les outils régionaux comme les aides à l'expansion économique ou le Fonds bruxellois de garantie vers les activités économiques circulaires.  |
| <b>7. Structuration du secteur</b>   | Développer un réseau des acteurs de l'économie circulaire ainsi qu'une stratégie de clustering autour des métiers de l'économie circulaire   |
|  | Mise en valeur de l'incubateur Greenbizz comme incubateur pour les spin-offs et start-ups actives dans les secteurs économiques de l'environnement et de l'économie circulaire.                          |
|  | S'appuyer sur le développement des <i>living labs</i> pour encourager les collaborations autour de l'innovation.   |

|   |  |
|---|--|
| <b>8. Approche territoriale</b>         | L'approche territoriale au niveau des quartiers permet de capter une part importante des ressources locales. Cette approche par quartier aura pour objectif d'encourager la récupération et le réemploi via le développement d'une économie de 2ème main.      |
|   | Les comportements de compensation sont eux aussi un levier important sur le développement d'une économie circulaire. Un des objectifs sera donc de sensibiliser aux changements de comportements de consommation.  |
|   | Cette approche territoriale par quartier sera complétée par une approche au niveau de la Région et de la métropole, et ce chantier sera donc également lié à l'objectif de la mise en place d'une Communauté Métropolitaine afin d'étendre les effets du PREC. |
| <b>9. Etudes et prospection</b>         | Le Programme d'économie circulaire a parmi ses objectifs environnementaux de préserver les ressources urbaines. Un préalable est donc d'identifier ces ressources, leurs importations et exportations sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.    |
|   | Réaliser un benchmarking des nombreuses politiques régionales étrangères inspirantes en économie circulaire.   |
| <b>10. Promotion et sensibilisation</b> | Développer une Plateforme web des acteurs, infrastructures et outils existants afin d'encourager les interactions, le suivi et les échanges entre acteurs  |
|   | Un plan de communication avec la définition d'un logo sera élaboré avant le lancement du programme   |
|   | Organiser des séminaires sur les business modèles innovants de l'économie circulaire, les thématiques pratiques, les outils numériques.  |
|   | Organiser un Symposium international d'inspiration pour les acteurs institutionnels et privés bruxellois.  |

## **Objectif 4 – Renforcement des politiques croisées emploi-formation**

### Description de l'objectif :

Suite à l'évaluation de ce qui a été mis en œuvre dans le cadre du New Deal et des Accords de coopération sur les politiques croisées, les synergies entre les compétences seront renforcées au travers de la Task Force Formation Emploi Enseignement Entreprise. Cette même dynamique sera initiée au niveau des communes, avec les différents acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. L'approfondissement des politiques croisées Emploi-Formation constitue la base de l'Alliance Emploi-Formation-Enseignement.

### Comité de pilotage :

- Ministre porteur : Ministre de l'Emploi
- Ministres associés :

Ministre-Président, Ministres de la Formation professionnelle, Ministres en charge de la formation des classes moyennes, Ministre en charge de l'Enseignement de promotion Sociale-enseignement pour adulte, Ministre de l'Enseignement obligatoire.

- Groupe de travail :

CES, Actiris, Cocof (SFPME), Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Syntra, Tracé Brussel, Bassin EFE, BNCTO, GT Task Force, administrations de l'enseignement de promotion sociale-enseignement pour adulte

- Type de concertation : Objectif partagé

### **Chantiers :**

| <b>Chantiers</b>  | <b>Engagements opérationnels</b>  |
|---|---|
| <b>1. Mise à plat et évaluation des réalisations et résultats au 31/12/2014</b> | <p>Approfondir et accélérer les chantiers des Accords de collaboration (RBC-Cocof/ RBC-VG) entre les Services publics de l'emploi et de la formation dont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le développement des relations avec les entreprises et employeurs publics (Conventions quadripartites, J-30, ...)</li><li>• la finalisation du Dossier unique du chercheur d'emploi</li><li>• la mise en place d'un dispositif intégré entre les processus de screening, identification, validation des compétences</li></ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en œuvre d'une stratégie intégrée allant du non-emploi à l'emploi pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail (chômeurs de très longue durée, personnes défavorisées exclues du système social, personnes étrangères ou d'origine étrangère...)</li> </ul>  |
| <b>2. Création d'un outil d'anticipation des besoins</b> du marché de l'emploi, des métiers et formations métier       | Concevoir une méthode s'appuyant et intégrant les outils existants dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fonctions critiques</li> <li>• veille sectorielle</li> <li>• cadre européen des Certifications</li> <li>• référentiel métiers «Compétent »</li> <li>• communication « new Skills for new jobs »</li> <li>• les profils du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)</li> </ul> |
|  | Impliquer les interlocuteurs sociaux via les secteurs professionnels et entreprises.   |
| <b>3. Développement de l'action sectorielle à Bruxelles</b>  | Réaliser un inventaire des conventions sectorielles existantes afin d'identifier les objectifs, chapitres des Conventions-cadres   |
|  | Créer une fonction de facilitateur sectoriel au sein du CESRBC afin d'assurer la mobilisation des acteurs sectoriels bruxellois, notamment à travers la conclusion de conventions-cadres avec le Gouvernement régional.  |
| <b>4. Redéployer les collaborations entre les Services publics de l'emploi et de la formation et leurs partenaires</b> | Renforcer la démarche partenariale avec les organismes d'insertion dans le cadre du parcours intégré emploi-formation (Voir Engagement 5)  |
|  | Renforcer la démarche partenariale avec l'Enseignement qualifiant, l'Enseignement en alternance, l'Enseignement de promotion sociale, TSO, BSO, DBSO, leertijd, l'apprentissage et l'enseignement qualifiant pour adultes.   |
| <b>5. Création de Pôles de compétences emploi-formation</b>  | Elaborer une note de cadrage sur les conditions de création des Pôles de compétences emploi-formation, leurs missions et sur les projets en cours ou potentiels.   |
|  | Mise en œuvre du 1 <sup>er</sup> Pôle de compétences emploi-formation dans les métiers techniques et industriels   |
|  | Elaborer et / ou analyser les projets envisagés pour d'autres secteurs (tels que les NTIC, les métiers de la ville) sur base des actuels CDR et/ou pôles de formation des services publics.  |
| <b>6. Développer un Guichet unique d'information de</b>  | Développer une stratégie d'information, de bilan des compétences, de détermination de projet, d'orientation, d'accompagnement des demandeurs d'emploi et tout  |



|  |   |
|--|---|
| <b>la future « Cité des Métiers »</b>  | autre public concerné par l'apprentissage tout au long de la vie (en lien avec l'objectif 5).<br>Les services de la Cité des Métiers seront organisés de manière mobile afin de pouvoir approcher les opérateurs de l'emploi de la formation et de l'enseignement sur le terrain. |
| <b>7. Renforcement des synergies au niveau des communes, avec les différents acteurs de l'emploi, de la formation, de l'enseignement et de l'insertion</b> | Créer au niveau communal ou intercommunal, une instance unique de concertation interprofessionnelle locale, remplaçant toutes les autres instances locales où les interlocuteurs sociaux interprofessionnels sont invités à siéger.   |
|  | Renforcer les collaborations entre les Maisons de l'Emploi, les Services publics de l'Emploi et de la Formation, les écoles de promotion sociale et les centres d'apprentissage pour adultes.   |
|  | Rendre effective la participation d'Actiris, Bruxelles Formation, du VDAB Brussel et de l'enseignement de promotion sociale-enseignement pour adulte concernant l'analyse des projets formation/insertion dans le cadre des Contrats de quartiers.                                |
|  | Renforcer les collaborations au niveau local, prioritairement avec les CPAS.  |

## **Objectif 5 : Renforcement de la formation professionnelle**

### Description de l'objectif :

Vecteur essentiel d'un bon fonctionnement du marché du travail, la formation professionnelle demeure l'un des enjeux de la législature. Il sera porté par la Task-Force Emploi Formation Enseignement Entreprise.

L'objectif de cet engagement est d'améliorer l'accès à la qualification pour les Bruxellois et la mise à l'emploi de ces derniers. Cela passe par une meilleure adéquation entre les offres de formation et les secteurs porteurs d'emploi, mais aussi par le développement des métiers d'avenir identifiés dans l'axe 1.

L'Alliance Emploi-Formation-Enseignement vise à reprendre l'ensemble de ces chantiers en intégrant un plan quinquennal de formation qui sera décliné par chacune des deux Communautés.

Ministres porteurs : Ministres de la formation professionnelle

Ministres associés :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Ministre de l'Enseignement, Ministres de la formation permanente des classes moyennes, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur

Groupe de travail :

CESRBC, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Cocof (SFPME), Syntra, Bassin EFE, BNCTO, Tracé vzw, Febisp, Actiris

Type de concertation : objectif partagé

**Chantiers :**

| Chantiers   | Engagements opérationnels  |
|---|--|
| <b>1. Réaliser le cadastre de l'offre d'enseignement et de formation</b>                  | <p>Produire la première version de ce cadastre en croisant les données et outils existants tant du côté néerlandophone que francophone sur la base des travaux du Bassin EFE et du BNCTO, du VDAB Brussel et de Bruxelles Formation.</p> <p>Poursuivre le développement de l'outil et chantiers connexes de ces acteurs de manière concertée</p>   |
| <b>2. Développer une approche évaluative de l'offre de formation</b>                      | <p>Croiser les différents outils (cadastre et anticipation) pour développer une approche évaluative de la formation (lien avec objectif 4)</p> <p>Analyser la cohérence des offres et leur correspondance tant aux besoins des publics, des employeurs que du développement régional durable</p>   |
| <b>3. Améliorer la diffusion de l'offre de formation auprès de l'ensemble des publics</b> | <p>Développer un outil commun à Bruxelles en s'appuyant sur Dorifor, la Cité des Métiers, etc.</p>   |
| <b>4. Développer les formations en alternance</b>   | <p>Appuyer les dynamiques francophones (OFFA) et néerlandophones (Duale Leren) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dispositif bruxellois simplifié de soutien aux entreprises formatrices (primes et labellisation)</li> <li>• Les conventions sectorielles cadres et pluripartites, ainsi que les conventions de collaboration</li> <li>• Le plan de développement du volet Cocof (SFPME/EFP) ainsi que le programme de Syntra</li> <li>• Le développement de la formation en alternance</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
|   | dans les PME et TPE  |
| <b>5. Développer qualitativement et quantitativement l'offre de stages, de FPI et de 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle</b> | Clarifier les cadres réglementaires (européen, régional,...) relatifs aux stages existants dans la formation, et proposer un cadre unique commun pour les demandeurs d'emploi afin de développer les stages quantitativement et qualitativement tout en évitant les mises en concurrence des dispositifs développés par les différentes Régions. |
|   | Fixer des objectifs annuels concertés d'ouverture de stages, de FPI et de 1 <sup>ère</sup> expérience professionnelle pour les demandeurs d'emploi dans les entreprises des secteurs privés et publics.  |
| <b>6. Adopter un plan quinquennal de la formation</b>   | Fonder le plan quinquennal sur les objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs et partenaires de la formation, l'ensemble des instruments de gestion programmatiques existants   |
|   | Structurer dans ce plan le développement et la démultiplication des collaborations : Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Cocof (SFPME), Syntra, Fonds sectoriels, Ecoles de Promotion sociale-enseignement pour adultes, OISP, CPAS, Contrats de quartier   |
|   | Décliner ce plan régional dans les communautés en Cocof et en VG/VGC   |
| <b>7. Redéployer le réseau des Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP)</b>   | Tirer les enseignements des analyses de parcours ISP pour continuer à améliorer le passage vers la formation qualifiante et augmenter le nombre de chercheurs d'emploi bénéficiaires   |
|   | Evaluer et revoir du décret OISP pour l'adapter aux besoins du Plan quinquennal Cocof  |
|   | Structurer le dialogue et la coordination entre Bruxelles Formation, Actiris, VDAB Brussel, COCOF, FEBISP, Tracé vzw, Organisations syndicales   |
| <b>8. Renforcer les collaborations avec les fonds sectoriels de formation</b>   | Renforcer l'action des secteurs à Bruxelles au travers de Conventions sectorielles-cadres et particulières (tri-ou quadripartites BF-VDAB-Cocof (SFPME)-Syntra- Actiris)   |
|   | Développer l'implication des secteurs dans les Pôles de compétences emploi-formation   |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>Concrétiser à Bruxelles l'appel fédéral groupes-cibles pour les jeunes fréquentant l'enseignement ou pour les jeunes demandeurs d'emploi.</p> <p>Conclure des partenariats avec les fonds sectoriels en matière d'application de la législation et de la réglementation des groupes à risques (en lien avec l'Objectif 4).</p> |
| <p><b>9. Développer la validation des compétences / EVC (Erkennen van Verworven Competenties) au bénéfice des chercheurs d'emploi</b></p>                     | <p>Mobiliser le dispositif EVC (Erkennen van Verworven Competenties) et le dispositif de validation des compétences francophone.</p>  |
|   | <p>Faire connaître le titre de Validation des Compétences délivré à Bruxelles et contribuer à sa valorisation.</p>  |
|   | <p>Augmenter le nombre d'épreuves à Bruxelles sur la base des 11 centres de validation, 26 titres accessibles, des Filières Reconnaissance des Acquis de la Formation (RAF) et du SFMQ (Cocof).</p>   |
|   | <p>Relancer la coordination bruxelloise francophone de la Validation des compétences (en lien avec l'objectif 8/ Cocof).</p>  |
| <p><b>10. Démultiplier les passerelles entre la formation professionnelle, l'enseignement qualifiant et de promotion sociale-enseignement pour adulte</b></p> | <p>Accélérer et simplifier les procédures de reconnaissance de formations en tant que passerelles.</p>  |
|   | <p>Développer le tutorat.</p>   |
| <p><b>11. Renforcer l'apprentissage des langues</b></p>   | <p>Développer la plate-forme d'auto-formation Brulingua pour la rendre accessible à tous les Bruxellois.</p>  |
|   | <p>Renforcer l'action de Het Huis van Nederlands.</p>   |
|   | <p>Evaluer les réalisations du Plan langues et réorienter certaines mesures en fonction de la Stratégie 2025, et de la diversité du public bruxellois. L'objectif étant de développer le bilinguisme dans au moins un des langues nationales.</p>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Amplifier, via un accord de collaboration à élaborer, les échanges entre le VDAB Brussel et Bruxelles Formation, Cocof (SFPME) et Syntra afin notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• intensifier la mobilité des stagiaires mais aussi des formateurs,</li> <li>• mettre en place des équipes mixtes de formateurs et des programmes de formations en immersion</li> <li>• développer des stages d'immersion linguistique en entreprise (voir objectif 7)</li> </ul> |
| <b>12. Développer les clauses sociales de formation</b>                              | Via la Cellule « clauses sociales » d'Actiris, activer la législation bruxelloise pour soutenir les pouvoirs publics souhaitant expérimenter les clauses sociales de formation dans le cadre de la rédaction de leurs marchés publics et développer une expertise dans leur rédaction et, surtout, leur mise en œuvre en proposant des candidats stagiaires (voir engagement 8)  |
| <b>13. Mettre en place des cellules de reconversion emploi-formation à Bruxelles</b> | Mobiliser les outils de validation des compétences comme outil de reconversion dans les entreprises en restructuration.  |
|  | Créer de véritables Cellules de reconversion emploi/formation, pour permettre aux travailleurs victimes d'une fermeture ou d'un licenciement collectif de se reconvertir, avec la participation active des organisations syndicales sectorielles.  |
| <b>14 Organiser la formation continue des travailleurs actifs</b>                    | Organiser la promotion de la formation continuée des travailleurs bruxellois des secteurs en transition économique ou en restructuration, en vue d'assurer leur reconversion et leur perfectionnement professionnels.  |

## **Objectif 6 : Programme bruxellois pour l'Enseignement**

### Description de l'objectif :

Afin de lutter contre le chômage des jeunes, il faut travailler en amont, sur la question de l'enseignement.

Le Gouvernement bruxellois souhaite prioritairement conclure un accord de coopération avec les deux Communautés afin de soutenir les initiatives prises à Bruxelles dans le domaine de l'enseignement, avec comme objectif de favoriser l'ascension sociale des jeunes Bruxellois.

Sur tous ces enjeux la Task Force Emploi Formation Enseignement Entreprise jouera le rôle de courroie de transmission en synergie avec le Bassin côté francophone et les partenaires flamands. Ces travaux constitueront le versant « enseignement qualifiant » de l'Alliance Formation Emploi Enseignement.

Comité de pilotage :

- Ministres Porteurs :

Ministres de l'Enseignement obligatoire de la FWB, membre du Collège de la VGC compétent pour l'enseignement et la formation, Ministre-Président de la RBC.

- Ministres associés :

Ministre-Président de la FWB et les Ministres-Présidents des Communautés, Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Ministres de la Formation professionnelle, Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale (et enseignement pour adulte), Ministre en charge de l'aide à la jeunesse, Ministre de l'Enseignement supérieur.

- Partenaires :

CESRBC, administration de la VGC, administration de l'enseignement CFWB, ADT, IBSA ou futur BBP, Bassin EFE, BNCTO, Bruxelles Formation, VDAB Brussel, Cocof, Syntra, Pôle académique, AGE, DGI, les différents P.O.

- Type de concertation : objectif concerté.

Le Gouvernement prend toutefois acte de ce que les partenaires sociaux soutiennent cet objectif et l'ensemble de ces chantiers. L'opportunité de déterminer des objectifs partagés sera donc analysée chaque début d'année en Sommet Social sur base des demandes des partenaires sociaux.

**Chantiers :**

| <b>En partenariat avec les Communautés, répondre à la croissance démographique en assurant une place de qualité pour chaque élève</b> |  |
|---|--|
| <b>Chantiers</b>  | <b>Engagements opérationnels</b>   |
| <b>1. Aider à la construction d'écoles Bruxelles.</b>   | Intégrer le « facilitateur écoles » au sein du futur Bureau Bruxellois du Plan, lequel sera en charge de l'articulation des procédures de mise en œuvre initiées par les Communautés, en vue de faire face diligemment et utilement à la nécessité de créer de nouvelles places dans les écoles bruxelloises |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>2. Participer au monitoring de l'offre et de la demande scolaire</b></p>                                   | <p>Participer à l'analyse des besoins en termes de création de places sur base notamment d'un développement d'échange d'informations entre les communautés concernant les inscriptions scolaires à Bruxelles, dans un objectif de visions dynamique et stratégique de la structuration de la demande.</p> <p>Ces statistiques doivent être élaborées via une collaboration entre RBC, FWB, VG et VGC</p> <p>Inventorier les projets de création de places dans les écoles des deux Communautés</p>  |
| <p><b>3. Faciliter le travail des porteurs de projets de création de places dans les écoles à Bruxelles</b></p>  | <p>Développer des outils (type guides de bonnes pratiques) pour les porteurs de projets scolaires qui facilitent la création d'écoles à Bruxelles et initier des contacts préalables entre les [communautés et] les acteurs publics du développement urbain</p> <p>Soutenir les aux pouvoirs organisateurs dans le suivi administratif de leur dossier de création de places scolaires</p> <p>Mettre sur pied d'un guichet unique régional à destination des porteurs de projets qui assure le suivi des différentes procédures administratives de permis et d'autorisations dépendant des compétences régionales</p> |
| <p><b>4. Adapter les règles relatives au permis d'urbanisme et d'environnement pour la création d'écoles</b></p> | <p>Poursuivre la facilitation d'un point de vue administratif de la construction d'écoles via le travail du Comité d'expertise afin de maintenir des délais fixes et raisonnables d'obtention des permis</p>  |
| <p><b>5. Partenariat de soutien à une harmonisation de l'offre scolaire sur le territoire</b></p>                | <p>Analyser les déficits en offre scolaire par quartier en tenant compte des élèves en provenance de la périphérie</p> <p>Finaliser l'identification des terrains/immeubles qui sont potentiellement utilisables pour la fonction scolaire</p> <p>Etablir un cadastre des immeubles de bureaux susceptibles d'être convertis en écoles</p> <p>Déterminer les besoins en équipements scolaires supplémentaires découlant du développement immobilier de la Région</p>  |

|   |  |
|---|--|
|   | Offrir une cartographie des établissements scolaires afin d'aider à la répartition équilibrée de la construction d'infrastructures scolaires sur l'ensemble du territoire bruxellois   |
| <b>Garantir un encadrement pédagogique suffisant et de qualité dans les écoles</b>                  |  |
| <b>6. Contribuer à la lutte contre la pénurie des enseignants</b>                                   | Evaluer les dispositifs régionaux d'emploi et de formation permettant de lutter contre la pénurie d'enseignants à Bruxelles pour les améliorer et soutenir l'action des Communautés sur ce plan  |
|   | Développer un monitoring statistique sur l'offre et la demande d'enseignants en collaboration avec les Communautés et la RBC   |
| <b>8. Encourager l'embauche d'enseignants dans les écoles techniques et professionnelles</b>        | Orienter les stagiaires en formations vers les métiers de l'enseignement technique (cfr projet pilote de formation « Passeurs de métiers » en FWB (Cocof-FWB))   |
| <b>9. Améliorer l'encadrement complémentaire aux enseignants dans les écoles</b>                    | En partenariat avec les communautés, objectiver les besoins d'encadrement complémentaire aux enseignants dans les écoles bruxelloises afin de répondre à la multiplicité des défis des écoles bruxelloises   |
| <b>Soutenir la valorisation de l'enseignement qualifiant</b>  |  |
| <b>10. Favoriser les formations en alternance et les stages de l'enseignement de plein exercice</b> | Soutenir conjointement, Communautés et Région, le bon fonctionnement du Bassin et du BNCTO. Sur base des rapports, analyses et recommandations de ceux-ci, soutenir le développement des options organisées en plein exercice, en alternance, ainsi que des sections de l'enseignement de promotion sociale-enseignement pour adulte. Cela est en lien avec les métiers porteurs et en concertation avec les secteurs professionnels |
|   | Dans le cadre de l'accord de coopération de 2014 entre la FWB, la RBC et la Cocof, ouvrir de manière ad hoc les CDR (futurs Pôles de Compétence Emploi-Formation) à l'enseignement et à la promotion sociale, et faire le même travail au niveau des CTA pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs  |



|  |  |
|--|--|
|  | <p>Soutenir et encourager, en partenariat avec les Communautés, les collaborations entre les secteurs et les établissements, de manière à garantir le développement d'une offre de stage et d'enseignement en alternance en adéquation avec l'offre de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale-enseignement pour adulte</p> |
|  | <p>Monitorer la fin de stage ou des études pour déterminer les intentions de l'élève (formation complémentaire, mise à l'emploi, recherche d'emploi, orientation vers l'enseignement supérieur)</p>  |
| <b>11. Développer les Masters en alternance dans l'enseignement supérieur</b>      | <p>Identifier des modules dans l'enseignement de promotion sociale et des cursus dans l'enseignement supérieur en alternance pouvant être développés et répondant à une demande spécifique du marché de l'emploi bruxellois.</p>   |
|  | <p>Développer ces modules et ces cursus sur le modèle de partage du temps entre travail en entreprises et enseignement.</p>  |
| <b>Améliorer l'apprentissage des langues</b>                                       |  |
| <b>12. Elaborer un plan d'action « immersion » dans les écoles primaires</b>       | <p>Cadastre et planification des nouvelles classes en primaire s'ouvrant sur le territoire afin d'identifier le potentiel de création de classe en immersion (RBC-FWB)</p>   |
|  | <p>Etablir des incitants pour développer les écoles en immersion.</p>  |
|  | <p>Mise en place par les Communautés d'un GT avec l'ensemble des Fédérations de PO afin d'identifier les obstacles à l'immersion à Bruxelles (RBC-FWB)</p>   |
|  | <p>Créer une école normale bilingue à Bruxelles via la mise en place d'une formation commune menant à la co-diplomation d des instituteurs</p>   |
| <b>13. Systématiser l'apprentissage des langues dans les filières qualifiantes</b> | <p>Proposer un apprentissage de langues « orienté métiers » dans les filières qualifiantes des écoles bruxelloises via les organismes publics de formation (Bruxelles Formation, VDAB ou l'enseignement de Promotion Sociale-l'enseignement pour adultes via Convention Cadre), Brulingua Huis van het Nederlands et le CVO's</p>  |
|  | <p>Dans le cadre des conventions sectorielles avec l'enseignement, développer des stages en immersion linguistique dans l'enseignement qualifiant (Notamment dans le secteur Economie)</p>   |

| <b>Renforcer l'attractivité des écoles</b>                                     |  |
|--|--|
| <b>14. Renforcer l'équipement pour les établissements</b>                      | Equiper les écoles en technologie numérique (smartbord, classe média, plateforme d'apprentissage en ligne) Cfr plan Ecoles numériques en RW et plan multimedia du CIRB   |
|  | Elaborer un plan stratégique intégré de financement de la rénovation et de l'équipement des écoles via les différents leviers communautaires et régionaux existants (FRBTC, URE, Appels à projets équipements des écoles techniques et professionnelles, CIRB, infrastructures sportives communales, contrats de quartier, Feder, Plan de déplacement scolaire...) afin d'améliorer la qualité des bâtiments et des équipements collectifs des écoles bruxelloises |
|  | Renforcer l'équipement technologique et industriel dans les établissements en privilégiant la concentration des équipements dans les CDR (futurs pôles de compétence Formation Emploi) et les CTA (Centres de Technologie Avancée)   |
| <b>15. Améliorer la qualité des infrastructures scolaires</b>                  | Pour les Communautés, en partenariat avec la RBC, analyser la qualité des bâtiments scolaires à Bruxelles et élaborer un guide à l'attention des pouvoirs organisateurs reprenant certaines suggestions pour augmenter la qualité (une étude sera réalisée par l'ADT en 2015)  |
|  | Créer une structure (entreprise d'économie sociale par ex.) chargée de réaliser à moindre frais (grâce à de subsides) pour tous les PO des petits travaux de rénovation dans les écoles, sur le modèle de Fix vzw.   |
| <b>16. Améliorer l'environnement scolaire, ouvrir l'école sur son quartier</b> | En collaboration avec les communes, établir des schémas d'aménagement territorial aux alentours des écoles (mobilité, espaces verts, éclairage public, présence d'éducateurs de rue, gardiens de la paix)  |
|  | En partenariat avec les communautés, ouverture de l'école vers le quartier (accessibilité des équipements scolaires en dehors des heures de cours) moyennant un co-financement régional des équipements sportifs par exemple).   |
|  | Établir une liste des projets de quartier susceptible d'être accueillis par les infrastructures scolaires  |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>En partenariat avec les Communautés, ouvrir la possibilité que l'équipement scolaire soit investi par d'autres acteurs en dehors des heures scolaires : cours de promotion sociale - enseignement pour adulte, asbl culturelles, sportives,... Cela permettra d'accélérer la production d'écoles et de favoriser leur insertion comme éléments structurant de la ville.</p> <p>Etablir des partenariats entre école et associations en vue du développement des compétences et des potentialités multiples des jeunes bruxellois (sur le modèle de « Brede School »)</p> |
| <b>Lutter contre le décrochage scolaire et l'abandon scolaire précoce</b>  |   |
| <b>17. Coordonner une stratégie bruxelloise de lutte contre le décrochage scolaire</b>   | La définition du décrochage scolaire diffère entre la VG et la FWB. Il faut élaborer un indicateur commun du décrochage pour le territoire de la RBC, en réconciliant les statistiques des deux Communautés   |
|  | Identifier les mesures et les moyens mis en place par les deux Communautés, les commissions communautaires, la RBC, les communes et établir une stratégie d'action commune définissant le rôle de chacun et assurant le suivi des objectifs déterminés conjointement et permettant de cibler de manière suivie et coordonnée le soutien à apporter aux publics en décrochage scolaire   |
|  | Déterminer dans le plan d'action coordonné, des solutions adaptées aux différentes situations de décrochage scolaire  |
|  | En partenariat avec les Communautés, réformer le DAS afin de lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire.  |
| <b>18. Mise en œuvre du Décret intersectoriel pour lutter contre le décrochage scolaire, le harcèlement et les violences et pour favoriser le bien-être à l'école.</b> | Mettre en place des dispositifs de concertation locale (pouvoirs locaux et/ou quartiers, aide à la jeunesse et enseignement) (FWB)  |
| <b>Améliorer l'accès à la certification</b>  |   |

|  |   |
|--|---|
| <b>19. Améliorer le taux de certification des Bruxellois</b> | Développer les collaborations entre l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement et les organismes de formation pour la reprise d'études (en vue de l'acquisition du CESS (certifié par l'enseignement de promotion sociale/l'enseignement pour adulte). |
|  | Développer via l'enseignement de promotion sociale et les organismes de formation la préparation aux examens d'entrée à l'Université  |
|  | Pour les Communautés, restructuration du jury notamment dans le but de faciliter l'accès à la certification   |

### **Objectif 7 : Approfondissement de la coopération interrégionale et mise en place d'une Communauté métropolitaine**

#### Description de l'objectif :

La mise en œuvre de nombreuses politiques implique régulièrement la nécessité de contextualiser, au-delà du seul territoire de la Région Bruxelloise, quels sont les enjeux et les opportunités que présente une zone géographique plus élargie.

La Déclaration de Politique Régionale bruxelloise a expressément visé l'approfondissement de la coopération interrégionale et la mise en œuvre d'une Communauté métropolitaine dans le respect du cadre prévu par la loi spéciale de réforme institutionnelle.

L'un des enjeux essentiels des coopérations à venir entre les Régions repose dans le soutien partagé du développement de l'emploi et de l'activité économique dans l'aire métropolitaine, la non-concurrence et la complémentarité des politiques régionales dans ces matières.

Parmi les dispositifs existants de coopérations, la nouvelle Communauté métropolitaine constituera un dispositif de concertation souple, respectueux des compétences matérielles et territoriales des Régions.

Il est proposé, sans que ceci soit naturellement exclusif d'autres modes de concertation et de négociation bilatérales ou trilatérales entre les Régions, que la Communauté métropolitaine puisse également être saisie de questions d'avenir en matière économique et d'emploi, notamment dans le renforcement de la mobilité des travailleurs, dans la coordination en matière de zones d'activités économiques et logistiques, ou encore, par l'élaboration d'un accord sur le développement économique de zones d'activités porteuses (p.ex. Brussels Airport).

#### Comité de Pilotage :

- Ministres porteurs :

Ministre-Président de la RBC, Ministre de l'Economie et de l'Emploi de la RBC

- Ministres associés :

Ministre de la Mobilité, Ministres de la Formation professionnelle, Ministres-Présidents de la RW et de la RFI

- Partenaires :

CES, Actiris, Impulse, BEE, VDAB, Bruxelles Formation, Forem, Cocof (SFPME)

- Type de concertation : Objectif concerté

**Chantiers :**

| <b>Chantiers</b>  | <b>Engagement opérationnels</b>  |
|---|--|
| <p><b>1. Soutenir l'activité économique au sein de l'aire métropolitaine,</b> dans la perspective de favoriser l'emploi de qualité des Bruxellois et de développer un climat favorable au maintien et à la création des entreprises</p> | <p>Coordination en matière de zones d'activités économiques et logistiques</p> <hr/> <p>Accord de collaboration sur le développement de zones d'activités économiques porteuses d'emploi (e.a Brussels Airport)</p>  |
| <p><b>2. Renforcer la mobilité des travailleurs</b></p>   | <p>Intensifier l'organisation conjointe Actiris-VDAB-Forem de jobdays et jobdatings sectoriels avec des entreprises situées dans les communes de la zone métropolitaine (Région bruxelloise + zone métropolitaine)</p> <hr/> <p>Sensibiliser les travailleurs bruxellois à la mobilité à l'extérieur de Bruxelles.</p> <p>Sensibiliser les entreprises quittant Bruxelles quant à l'impact sur leurs travailleurs bruxellois et à l'accompagnement de ceux-ci.</p> <hr/> <p>Développer la mobilité spécifiquement pour le bassin d'emploi de la zone aéroportuaire (navettes spéciales de la STIB ou de de Lijn vers le zoning de Diegem et de Zaventem, y compris à des heures en dehors des heures de bureaux (cf. métiers du gardiennage, de la manutention, etc., qui ont beaucoup de travail de nuit)</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Déployer l'organisation des stages de fin de formation qualifiante et de contrats de formation professionnelle individuelle en entreprise pour les métiers les plus recherchés dans les entreprises de la périphérie. Objectif triple d'acquisition d'une expérience pratique, d'une immersion dans la langue néerlandaise et d'une accroche plus rapide sur le marché de l'emploi</p>  |
|  | <p>Réactiver les collaborations VDAB/Bruxelles Formation et fixer des objectifs quantifiés ambitieux.</p> <p>Déployer les formations langues métiers en immersion via des échanges de stagiaires Bruxelles Formation/VDAB</p>  |
|  | <p>Finaliser l'harmonisation complète des référentiels métiers et compétences entre le VDAB, Actiris, le Forem, ADG, Bxls Formation. Recherche de cohérence (cfr notamment à l'Acc. de coopération SFMQ)</p>   |
|  | <p>Renforcement des objectifs de réalisation et de résultats de la collaboration VDAB - Actiris (actuellement : 9.000 demandeurs d'emploi bruxellois présélectionnés et 1.000 placements dans une des 1.500 offres d'emploi pour travailleurs peu qualifiés envoyées par le VDAB à Actiris)</p>  |
| <b>3. Concertation sur les matières transférées relative aux aides à l'emploi et en matière économique</b> | <p>Instaurer un dialogue interrégional visant à analyser les impacts induits par la concurrence des dispositifs des régions en matière d'emploi et à en éviter les effets négatifs sur les entreprises et les travailleurs.</p>  |
| <b>4. Communauté Métropolitaine</b>  | <p>Sur base des travaux menés par diverses organisations, les représentants du Gouvernement organiseront une concertation avec les représentants des organisations patronales et syndicales actives à Bruxelles par rapport à l'enjeu de la communauté métropolitaine à sa mise en place et à ses travaux</p> <p>Elaborer un accord de coopération reprenant les principales thématiques à soumettre à la concertation de la Communauté métropolitaine essentiellement en matière d'économie et d'emploi et de mobilité</p> <p>Créer la Communauté métropolitaine dans le cadre strict de la Loi Spéciale de réformes institutionnelles et réunion de ses organes. Le dispositif mis en place présentera une souplesse de fonctionnement</p> |

|   |   |
|---|---|
| <b>6. Négociation d'accords structurels entre Actiris, les Administrations de l'enseignement et les opérateurs de formation</b> | Mandat au BNCTO et au Bassin Enseignement Formation Emploi pour préparer ces accords avec l'appui du CESRBC dans le cadre de la Task Force EFE (collecter les données compatibles avec le cadastre de l'offre de formation à Bruxelles) |
|   | La mutualisation de certains équipements de formation de pointe sera recherchée en vue de créer au niveau du bassin métropolitain des pôles de synergie sectorielle.  |

## **Objectif 8 – Promotion de l'Emploi durable et de qualité**

### Description de l'objectif :

La lutte contre la précarisation de l'emploi et en faveur d'un emploi de qualité est une priorité dans toutes les politiques publiques d'emploi. Dans ce cadre, afin d'encourager une dynamique de promotion active d'un emploi de qualité au sein de l'ensemble du tissu économique bruxellois, le Gouvernement soutiendra les efforts de formation continue au sein des entreprises ainsi que les actions menées en matière d'égalité de traitement, de diversité et de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée.

### Comité de Pilotage :

- Ministre porteur :

Ministre de l'Economie et de l'Emploi

- Ministres associés :

Secrétaire d'Etat à l'égalité des chances, Ministre-Président, Ministre en charge de la qualité de vie, Ministres de la formation professionnelle, Ministres en charge de la fonction publique

- Partenaires :

CESRBC, SPRB (BEE), Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel

- Type de concertation : Objectif partagé

### **Chantiers :**

| <b>Chantiers</b>   | <b>Engagement opérationnels</b>  |
|--|--|
| <b>1. Améliorer le dispositif de validation et de valorisation des compétences</b> | Accroître le recours à l'utilisation de la validation des compétences acquises en dehors du circuit scolaire classique auprès des chercheurs d'emploi, des travailleurs et des entreprises par l'amélioration du fonctionnement du dispositif (plus de lisibilité, simplification des procédures, diminution des temps d'attente, meilleure efficacité). |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Mettre en place une représentation d'Actiris dans le consortium de validation des compétences afin de faciliter les échanges d'informations entre les services publics (encodage dans le dossier du demandeur d'emploi, dans les caractéristiques des entreprises, etc.)</p> <p>Faciliter la valorisation des diplômes et compétences acquises à l'étranger (EU et hors EU) (équivalence des diplômes ou certificats de formation obtenus à l'étranger et carte d'accès au Selor)</p> |
| <b>2. Aider à une prise de décision administrative en matière de marchés publics, respectueuse de la législation</b> | Fixer la liste des marchés présentant un risque de pratiques concurrentielles déloyales et les modalités d'avis pour les marchés des pouvoirs locaux   |
|  | Développer l'Observatoire des prix de référence.   |
|  | Création d'un bureau des prix de référence   |
|  | Finaliser l'analyse du développement d'un outil de gestion des flux de données relatives aux marchés publics (CIRB) afin de le mettre en place en 2016   |
| <b>3. Soutenir des actions menées en matière d'égalité de traitement et de diversité</b>                             | Intégrer, dans les plans Diversité des entreprises, des objectifs quantitatifs visant l'embauche de personnes issues des quartiers socio-économiquement défavorisés et en assurer le monitoring (fin 2015)   |
|  | Analyser l'opportunité d'une ordonnance favorisant l'embauche par les pouvoirs locaux des personnes domiciliées au sein des quartiers socio-économiquement défavorisés (fin 2017)  |
|  | Elaborer une nouvelle Charte de la Diversité après évaluation et organiser une campagne d'information  |
|  | Lier l'octroi des aides économiques octroyées aux entreprises à la conclusion d'un plan de diversité   |
|  | Créer un site web Diversité regroupant les initiatives et le fonctionnement du Conseil de la non-discrimination et de la diversité   |
|  | Aboutir à une égalité d'accès à la formation en élargissant les partenariats pour favoriser l'accès à la formation des publics « stigmatisés » (public ayant besoin de remises à niveau, public avec handicap physique ou mental, ...), notamment en révisant les méthodologies de sélection à l'entrée des formations   |



|   |  |
|---|--|
| <b>4. Encourager et généraliser l'utilisation des clauses sociales et de formation dans les marchés publics</b> | Favoriser, dans les marchés publics, les clauses sociales visées par l'ordonnance de mai 2014  |
|   | Accorder une attention particulière aux TPE afin qu'ils aient la capacité de mettre en œuvre les clauses sociales dans la réponse et l'exécution des marchés publics   |
|   | Soutenir l'identification d'un SPOC clauses sociales dans les administrations locales et régionales  |
| <b>5. Titres-services</b>   | Régionalisation des titres services avec l'objectif de fournir un emploi durable et de qualité   |
| <b>6. Soutenir des actions menées en matière de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée</b>   | Proposer des pistes d'actions pour améliorer la situation des parents seuls, entre autres sur base des recommandations de l'étude du Pacte territorial «Monoparentalités à Bruxelles, état des lieux et perspectives»                                    |
|   | Procéder à un état des lieux des « bonnes pratiques » en matière d'aménagement des conditions de travail permettant de faciliter la conciliation vie privée/travail afin de proposer des pistes d'actions concrètes pour les entreprises et les salariés |
|   | Assurer le développement d'une offre d'accueil diversifiée pour les enfants en quantité suffisante à travers l'offre subventionnée (Plan Cigogne, notamment) mais aussi à travers l'investissement des secteurs professionnels                           |
| <b>7. Lutter contre le dumping social</b>   | Amélioration et augmentation des moyens dévolus au contrôle du travail<br><br>Développer l'accueil des travailleurs migrants   |
| <b>8. Egalité des genres</b>  | Mise en œuvre d'un plan d'action afin de favoriser l'accès à la formation et la mise à l'emploi des femmes   |
|   | Encourager la mixité des fonctions professionnelles tant dans l'enseignement que dans la formation, l'emploi et l'entreprise   |

## SIGNATURES

**Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, les Collèges  
de la Commission Communautaire Flamande et de la Commission  
Communautaire Française :**

Rudi VERVOORT,

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé  
des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville,  
des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction  
publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française  
(COCOF)

Président du Collège réunion de la Commission communautaire commune  
(COCOM)

Guy VANHENGEL,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des  
Finances, du Budget et des Relations extérieures

Président du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC), chargé  
de l'Enseignement, de la Formation, du Budget et de la Communication

Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune  
(COCOM), chargé de la Politique de la Santé, des Finances, du Budget et des  
Relations extérieures

Fadila LAANAN,

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Propreté  
publique et de la Collecte et du Traitement des Déchets de la Recherche  
scientifique, des Infrastructures sportives communales et de la Fonction  
publique

Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture

Didier GOSUIN,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargé de la Formation professionnelle

Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), chargé de la Politique de la Santé, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, du Patrimoine et des Relations extérieur

Pascal SMET,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC), chargé de la Culture, de la Jeunesse, du Sport et de la Politique de la Ville

Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), chargé de la Politique de l'Aide aux Personnes, des Prestations familiales et du Contrôle des Films

Céline FREMAULT,

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Energie

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales

Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), chargée des Familles et des Allocations familiales, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et de la Lutte contre la Pauvreté

Bianca DEBAETS,

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Egalité des Chances et du Bien-Etre animal

Membre du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC), chargée du Bien-être, de la Santé, de la Famille et de l'Egalité des Chances

Cécile JODOGNE,

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente

Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Fonction publique et de la Politique de la Santé

**Pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :**

Rudy DEMOTTE,

Ministre-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Joëlle MILQUET,

Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Éducation,  
de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge de l'Enseignement  
supérieur

Rachid MADRANE,

Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge de l'Aide à la jeunesse,  
des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Isabelle SIMONIS,

Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en charge de l'Enseignement de  
promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des  
chances

Pour les priorités partagées :

**Pour les organisations représentatives des employeurs et des classes moyennes :**

CBENM

Michel MICHIELS

BECI

Olivier WILLOCX

UCM

Michèle LAHAYE

UNIZO

Anton VAN ASSCHE

**Pour les organisations représentatives des travailleurs :**

CGSLB

Philippe VANDENABEELE

CSC

Paul PALSTERMAN

FGTB

Philippe VAN MUYLDER